

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 06 avril 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 30/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 06 du mois d'avril, à **14 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint :
6 conseillers présents : Pierre SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Paul TIERI, Philippe PERETTI, Jean ZUCCARELLI et 3 conseillers absents : Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°221 du 06.04.2023

Domaine : Autorisations de programme et autorisations d'engagement/Crédits de paiement - Budgets primitifs 2023.**Le Conseil d'Administration ;**

Vu les dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la délibération datée du 17 février 2022 relative au débat d'orientation budgétaire ;

Considérant les opérations d'investissement inscrites au plan pluriannuel d'investissement, ainsi que leur montant.

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 3

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 06 avril 2023

Délibération n° 221 du 06 04 2023

**Domaine : Autorisations de programme et autorisations d'engagement/ Crédits de
paiement - Budgets primitifs 2023.**

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ Adopte** les autorisations de programme et autorisations d'engagement telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération et inscrites aux budgets primitifs 2023 ;
- 2/ Dit** que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20230407-2023-221-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023